

car la Chambre avait le droit de poser toutes les questions qu'elle voulait et de s'attendre que les ministres communiquent tous les renseignements qu'ils s'estimaient libres de dévoiler. Le Sénat est le grand enquêteur du pays et, à ce titre, il doit se considérer libre de poser des questions sur tout ce qui touche à l'intérêt public. A son avis, il vaut mieux imiter la procédure des lords dont le sénateur McCully a donné de bons exemples.

L'honorable M. Blair dit qu'il veut signaler un point à la Chambre pour montrer que la thèse du sénateur McCully présente des inconvénients. Si, en posant une question, le sénateur est libre de s'étendre sur le sujet, il exposera vraisemblablement des idées auxquelles d'autres sénateurs s'opposeront. Ceux-ci s'attendront qu'on les autorise à prendre la parole. Il y aura des débats interminables et le Sénat ne pourra jamais respecter le Règlement. Le cas du comte de Cardigan était exceptionnel. Son honneur et son courage étaient mis en cause. Il était normal qu'il puisse se justifier. Mais on ne saurait s'attendre que la conduite des affaires du Sénat soit laissée aux mains de chacun des sénateurs.

L'honorable M. Hazen pense que la décision prise hier est juste et doit être respectée. Les exemples invoqués par le sénateur étaient tous des exceptions et, au besoin, M. Hazen prouvera que, neuf fois sur dix, les questions posées au gouvernement ne suscitent pas de débat au Parlement impérial. D'après son expérience là-bas, il peut affirmer qu'on se contente de poser des questions et de donner les réponses. Rien de plus. Si l'on pouvait soulever toutes sortes de questions et autoriser des discours de deux ou trois heures, il serait impossible de passer à l'étude de mesures législatives. En outre, si l'interrogateur était libre de discourir, les autres s'estimeraient lésés, à juste titre. Tout compte fait, il estime qu'il vaut mieux s'en tenir au Règlement.

L'honorable M. Botsford dit qu'il n'a pas pu intervenir hier à ce sujet, comme il comptait le faire, parce que la présidence a été appelée à rendre une décision. Il paraît toutefois que

le Règlement ne prévoit pas exactement le cas. Le Sénat doit donc s'inspirer de ce qui se fait au Parlement impérial. Quand on a invoqué le Règlement, son honorable ami, M. Locke, s'y conformait bel et bien, car il expliquait simplement pourquoi il demandait au gouvernement s'il comptait appliquer le système des primes aux pêcheurs des Maritimes. S'il avait entamé une longue discussion sur l'à-propos d'accorder les primes, on aurait soutenu qu'il enfreignait le Règlement, mais il s'est contenté de dire qu'il importait de savoir si ces pêcheurs auraient droit aux primes, puisque, dès le début de mars, on organise la prochaine saison de pêche. Pour connaître l'usage à la Chambre des lords, l'orateur consulte le *hansard* et il y trouve une demi-douzaine de cas qui prouvent qu'on autorise les explications non seulement sur les faits personnels, comme dans le cas du comte de Cardigan. Les voici. Le 6 juin de cette année, sir Andrew Agnew demandait au secrétaire à la Guerre si, par l'ordonnance du 1^{er} juillet 1848 ou les circulaires à la cavalerie de la Garde, les troupes, qui repoussaient les invasions des Fenians au Canada en juin 1866, n'avaient pas droit à l'allocation spéciale de trois mois au lieu de l'allocation accordée pour un mois. L'orateur a pu exposer son opinion, qui remplit une colonne, avant d'être rappelé à l'ordre. Le 7 juin, sir John Gray a signalé la misère qui, d'après les renseignements qu'il a reçus, règne dans les secteurs ouest de Mayo et de Galway. Le discours qu'il a prononcé remplit une colonne et demie. Lord Naasy a longuement répondu. Son discours couvre quatre colonnes. Après quoi, M. Brady a pris la parole. Le sénateur fournit cinq ou six autres exemples qui se rattachent tous à la question. Il ajoute qu'il s'agit de questions d'importance publique et, si nécessaire, il pourra en donner de nombreux exemples. Mais il croit que ceux qu'il a apportés suffisent. Ils montrent tous qu'au Parlement impérial on accorde toute latitude à cet égard et il est sûr que l'application stricte du Règlement, comme le demandent certains, causerait de grands ennuis. Il se demande quel intérêt le public pourrait porter aux débats du Sénat, si les sénateurs se contentaient de